



Procès-verbal du Conseil communautaire Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-huit juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 40, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 22 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Thierry ROGER à Michel MOINE ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; BAUCULAT Annick à Nadine HAGENBACH ; Elodie MALHOMME à Jean-Luc LEGER et Marie Hélène FOURNET à Renée NICOUX.

ETAIENT ABSENTS : aucun.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Benjamin Bouquet est désigné à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juin 2021

M. Michel MOINE souhaiterait ajouter des précisions pour la compréhension et la lecture des prochains comptes-rendus en indiquant les personnes qui ont voté et le sens des votes à chaque délibération.

Adopté à l'unanimité. Abstention de M. ARNAUD, M. JOSLIN, M. LETELLIER, M. VERONNET, M. TERNAT.

Introduction par Valérie Bertin

Mme Valérie BERTIN introduit la séance.

Lors du précédent conseil, **Mme BERTIN** avait fait part aux conseillers de l'arrivée de l'avis de la CRC établi le 3 juin et des nouvelles mesures d'économie ou de recherche de recettes que celui-ci imposait à la Communauté de communes.

Mme BERTIN avait également informé d'un rendez-vous pris avec Madame la Préfète et Monsieur le Sous-Préfet pour le 9 juin.

Lors de cet entretien, il s'est agi de prendre la mesure de la position de la CRC, laquelle enjoignait Mme La Préfète d'augmenter les impôts de 20% en ne tenant compte :

- ni de la solidarité des Communes qui s'est exprimée fortement au travers du FPIC,
- ni de la crise sanitaire qui comprime les budgets depuis plus d'un an, sans aucune aide financière pour les collectivités locales alors que dans le même temps les entreprises et associations ont perçu des indemnisations.

Cet entretien a été l'occasion ainsi de présenter la réponse des 26 Communes concernant le FPIC – **Mme BERTIN** remerciant à nouveau ses collègues pour cet effort de solidarité – et l'impact de la COVID-19 sur les recettes tarifaires essentiellement.

Mme Bertin indique qu'elle a aussi précisé, avec M. Denis PRIOURET, lors de cette rencontre, les recettes que la Communauté de communes avait pu obtenir depuis le vote du budget du 13 avril et toutes les démarches qui sont faites au quotidien pour augmenter les recettes. Toutes les économies possibles ont été faites.

Mme Bertin a insisté sur l'incapacité des foyers de notre territoire à supporter, justement du fait de la crise sanitaire, une nouvelle augmentation fiscale. Mme la Préfète devait arrêter le budget de la Communauté de communes avant le 23 juin. Cet arrêté en date du 21 juin a été adressé à tous les conseillers. Car si certains ne l'avaient pas encore compris le budget de cette année pour Creuse Grand Sud n'est pas celui qui a été voté le 13 avril, mais bien celui arrêté par Mme La Préfète ce 21 juin.

On notera dans les aspects positifs de cet arrêté que les demandes faites par les élus ont été, pour partie, entendues :

- pas d'augmentation de la fiscalité
- le FPIC est pris en compte dans son intégralité en retirant le montant des 3 Communes en difficulté
- il est tenu compte de la crise sanitaire ne permettant pas de voter un budget en suréquilibre de plus de 200 000 €
- la demande de soutien financier de l'État pourrait aboutir après le vote en cours par le Parlement de la Loi de Finances Rectificatives pour 2021 (courriers adressés au cabinet du Premier Ministre).

A contrario, et pour le moment, il est encore demandé à la Communauté de communes des efforts :

- En diminuant les aides aux associations et notamment à l'Office du Tourisme
- En inscrivant immédiatement, et sans contrepartie, les recettes qu'elle a pu obtenir auprès de divers financeurs.

C'est ainsi que, et les conseillers le constateront lors de ce Conseil, l'essentiel du travail au quotidien se situe dans la recherche de financements externes (augmentation de certains tarifs, vente de biens, réflexion fiscale, demandes de subventions).

L'important étant en effet tout à la fois de poursuivre l'assainissement du passé, mais aussi et surtout de se tourner vers l'avenir.

À ce titre, **Mme Bertin** pense que tous auront noté l'importance de l'enjeu du protocole d'engagement vers le Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique à voter à cette séance, lequel doit permettre à tous d'obtenir un maximum de financements sur l'ensemble du territoire.

Information : délibérations du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations suivantes ont été prises :

- **2021/078 Fixation du Loyer du bar-restaurant de St-Marc à Loubaud**
- **2021/079 Fixation des tarifs des séjours 2021 des accueils de loisirs**

M. Michel MOINE demande s'il est possible d'avoir l'historique des loyers du bar-restaurant de St-Marc à Loubaud et le montant du loyer voté par le Bureau pour le prochain porteur de projet.

Mme Valérie BERTIN laisse la main à M. DETOLLE et précise qu'il y a eu un travail avec les partenaires sur les activités à mettre dans le lieu.

M Alain DETOLLE n'a pas l'historique des loyers, mais insiste sur la nécessité de pérenniser l'activité à venir et l'installation du futur porteur de projet. En effet, il y a eu une baisse tendancielle du loyer des précédents exploitants jusqu'à nos jours, d'où l'intention de revoir le projet économique. Un gîte d'étape a été proposé sur la partie

logement pour compléter l'offre existante touristique. Précision sur le fait que le preneur démarrera son activité au 1er juillet, et le loyer sera adapté en premier lieu sur l'activité restauration. Dans 6 mois, un état de l'activité économique sera fait pour réévaluer le loyer et atteindre l'équilibre par rapport au remboursement d'emprunt. Plusieurs partenaires économiques – dont la pépinière et Creuse Tourisme – ont participé au choix et accompagneront le porteur de projet dans le démarrage de son activité. Le porteur de projet semble convenir aux élus communaux présents dans les groupes de travail et réunions.

Mme Valérie BERTIN rappelle les modalités de l'emprunt souscrit en 2010 pour un montant de 155 000 € sur 25 ans. L'échéance trimestrielle ramenée au mois est ainsi de 798,40 € et le capital restant dû est de 105 389,93 € au 25/06/2021.

Monsieur Jean-Luc LEGER rappelle qu'il y a une douzaine d'années la Communauté de communes avait proposé d'investir à St Marc à Loubaud sur l'ancienne auberge ; le montant du loyer avait été fixé sur l'annuité d'emprunt, qui s'avère élevé pour un gérant. L'idée de réévaluer à 6 mois le loyer est intéressant pour soutenir cette activité, car il est difficile pour une petite commune de fidéliser la gestion d'un tel établissement.

M Denis PRIOURET se demande au regard de l'état actuel du modèle économique de cette activité (déficits successifs sur ce bien et succession des preneurs), si la Commune ne pourrait pas céder à la Communauté de communes à l'euro symbolique ce patrimoine bâti, pour renforcer le capital de l'EPCI. Sans polémiquer, c'est une bonne affaire pour la Commune actuellement que la Communauté de communes supporte les déficits.

M. Michel MOINE est étonné de constater que l'EPCI n'est pas propriétaire ; il aurait été effectivement favorable pour proposer une cession. Il entend le travail évoqué par Monsieur DETOLLE pour sécuriser cette nouvelle activité. Il se demande si on peut faire vivre un commerce sur cet établissement dont les caractéristiques ne semblent pas pouvoir soutenir l'investissement et les recettes des locataires. Il faudrait que ce soit gagnant-gagnant, autant pour le porteur de projet que pour l'EPCI si la Commune pouvait céder le bien.

Information : arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les arrêtés suivants ont été pris :

- **2021/002 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du Centre Aquasud**
- **2021/003 portant acte de nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes du Centre Aquasud**

Mme BERTIN précise que la nouvelle régisseuse est Angélika Gaudy, nouvellement arrivée à la piscine, et la suppléante Muriel Nicoux.

1- Avis de la CRC sur le budget 2021 et arrêté préfectoral

En application des articles L 232-1 et R 232-1 du Code des juridictions financières et de l'article L 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Préfète de la Creuse a saisi la Chambre Régionale des Comptes pour vérifier que le budget primitif 2021 de la Communauté de communes Creuse Grand Sud respecte la trajectoire de retour à l'équilibre proposée dans l'avis n°2018-0351-1 du 04 juillet 2018. (Contrôle 2018-0431).

La CRC a émis un avis N° 2021-0108 en date du 28 mai 2021. Le Conseil communautaire est tenu informé des avis formulés par la CRC.

Mme BERTIN procède à la lecture du rapport de l'avis n°2021-0108 en date du 28 mai 2021 de la CRC. Elle poursuit par la lecture du courrier de la Préfète du 16 juin 2021, ainsi que de l'arrêté.

Mme BERTIN résume les points importants : il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité, un allongement d'un an supplémentaire est accordé sur le plan de redressement et une diminution de 45 000 euros sur le versement de subventions de fonctionnement aux personnes privées doit être appliquée.

Il est présenté un comparatif entre le Budget Principal 2021 voté par le Conseil communautaire du 13/04/2021, la proposition de la CRC et l'arrêté de la préfète. [PPT A TELECHARGER ICI](#)

En résumé :

- Décision de Mme La Préfète de diminuer le compte 65 – Charges de gestion courante comprenant les aides aux associations notamment, un peu moins que l'avis CRC, soit -45 000 €
- Diminution du virement
- Intégration de la recette d'un emploi aidé embauché suite à un départ en retraite
- Prise en compte du FPIC moins le montant des 3 Communes mais compensé par l'oubli d'une petite recette fiscale : la taxe additionnelle sur la taxe foncière non bâtie (15 760 €)
- Prise en compte de plusieurs subventions obtenues depuis le vote du budget auprès du Département dans le cadre du Boost'ter, dans le cadre du RAM et auprès de la CAF
- Prise en compte des recettes de loyer de l'occupation de l'ancienne décharge d'Aubusson par la centrale photovoltaïque (sur 4 mois)
- Pas de remarques en dépenses sur investissement.
- En recettes d'investissement, un complément de 27k€ a été ajouté lié à l'aide du CD23 pour le fonds régional de la Tapisserie.

A noter une faute de frappe dans l'arrêté préfectoral pour le résultat d'investissement annuel qui est bien de 141 954€.

Mme Pierrette LEGROS demande si elle peut avoir les documents sur les tableaux présentés.

M. Jean-Luc LEGER précise que malgré cette forme allégée de tutelle, c'est bien que Valérie BERTIN ait tenu pour ne pas augmenter la fiscalité et que Mme la Préfète l'ait accepté. En effet, les contribuables ne doivent pas payer et il n'y a pas eu d'augmentation en 2018 et 2019 des impôts (erreur dans l'article de presse réalisé). Mme la Préfète nous invite à trouver un accord avec l'APAJH pour ne pas être lésé, et que l'État soit au rendez-vous du manque à gagner de la Communauté de communes face au COVID. L'État était

au rendez-vous pour le soutien aux entreprises, il serait bien qu'il le soit sur le manque à gagner des recettes d'équipement dont la piscine.

M. Michel MOINE rappelle que Mme la Préfète représente l'État . Il est choqué par l'appréciation de la CRC rendue dans son avis. Et se pose les questions suivantes :

- pourquoi revenir sur la décision du FPIC ? par ex. La Commune d'Aubusson a renoncé au FPIC et ne l'a pas inscrite au budget donc le FPIC n'était pas une recette attendue. Comment la CRC peut alors effacer purement et simplement une recette du budget de la Communauté, qui n'est pas inscrite à celui des Communes, il y a là une vraie insincérité sur les recettes.
- Pourquoi demander un engagement des Communes sur plusieurs années par écrit ? cela semble méconnaître le libre arbitre des collectivités et l'annualité des décisions du vote du BP.

M. Michel MOINE se pose la question de ce que serait l'avis de la CRC sur la situation de l'État qui a dépassé les 100% PIB en dettes pour être aujourd'hui à 118% avec les aides COVID. La décision politique de soutenir les entreprises, associations, équipements culturels... était justifiée. La CRC porte une position « stalinienne » sur le budget de la Communauté de communes en méconnaissant le contexte, mais qui est pondéré par l'arrêté préfectoral. Il précise qu'il y a eu un rendez-vous manqué avec l'APAJH mais que nous aurons l'occasion d'en reparler, la vente était possible mais n'est pas intervenue.

M. Michel MOINE s'interroge sur le fait que le contrôle de légalité à deux mois pour se prononcer. Or le vote du BP était du 13 avril. Est-ce que le délai de l'arrêté préfectoral est conforme à ce délai ?

Étant précisé ici que l'avis de la CRC mentionne la lettre de la Préfecture en date du 27 avril 2021 portant saisine de la Chambre pour l'étude du budget primitif 2021 dans le cadre spécifique du plan de redressement (article 1612-14 al 2 du CGCT).

Mme BERTIN demande s'il y a d'autres remarques.

Mme BERTIN rappelle la tenue de l'AG de l'Office de Tourisme au cours de laquelle ont été évoqués les arbitrages que la Communauté de communes doit prendre au regard des décisions de Mme La Préfète sur une diminution des subventions votées aux associations.

Elle rappelle que 170k€ de subvention ont été votés par le Conseil communautaire. Cependant la préconisation de la CRC sur le versement de subventions de fonctionnement aux personnes privées était de - 65k€, même si finalement Mme La Préfète propose - 45k€.

Mme BERTIN propose de diminuer de 15k€ la subvention de l'OT et de réduire à nouveau de 10k€ celle de la Scène Nationale.

Mme Renée NICOUX demande si cette proposition a été discutée avec la Scène Nationale.

Mme BERTIN précise que non, mais les comptes de l'association sont sains et peuvent supporter cette baisse, ce qui n'est pas le cas de l'OT à priori. Elle invite chacun des responsables associatifs à faire des économies et à limiter les dépenses à l'indispensable.

M. ESTERELLAS précise que la baisse de la subvention de l'OT est un coup dur. La situation est fragile depuis plusieurs années. Une diminution de 25k€ sur la subvention serait compliquée à gérer. Mr Dintras, leur comptable, a mis en avant la situation financière saine de l'association pour l'année 2021 mais cette dernière reste fragile. L'offre groupes ne sera pas à la hauteur de 2019 en termes de recettes, mais l'activité reprend et pourra peut-être générer des fonds propres. Creuse Tourisme estime que les retombées économiques du Tourisme sont de 3.4 Millions d'euros en direct sur le territoire. Il demande à ce que le Conseil soutienne l'OT et soutienne l'équipe en place.

Mme BERTIN propose d'être juste envers les associations dans les décisions à prendre. Au vu des débats lors de l'AG de l'OT et inquiétudes des salariés, au vu des préconisations des +25k€ proposées par Mme La Préfète, elle propose au Conseil ce soir de diminuer de 15 k€ - au lieu de 25k€ pour l'OT et de réduire de 10 K€ la subvention de la Scène Nationale.

M. Michel MOINE se dit favorable sur la baisse de la subvention proposée pour l'OT. Par contre, l'impact de la baisse de la subvention envisagée sur la Scène Nationale sera moindre, car la Communauté de communes est le plus petit contributeur. 25 k€ pour l'OT serait un effort trop important à supporter, ramener à 15 k€ c'est une bonne proposition pour l'association et qui ne mettra pas en péril la situation de la Scène Nationale.

M. PRIOURET rappelle que si l'État accorde un fonds d'urgence, une aide complémentaire pourra éventuellement être proposée en fin d'année en cas de difficultés. Dans les prochaines années, il pense qu'une augmentation des impôts sera inévitable. Pour le FAM de Gentioux, quel que soit l'issue, il est persuadé qu'un jour la Communauté de communes continuera à payer des remboursements d'emprunt mais qu'il n'y aura plus de recettes de loyers en face. Il rappelle la proposition ferme pour l'instant de l'APAJH d'un euro symbolique. Mme La Préfète a entendu les arguments de la Communauté de communes et dit qu'il faut qu'il y ait une aide. Peut-être à négocier avec l'organisme de tutelle, le Département, pour que la cession couvre *a minima* le solde de l'emprunt actuel. L'effort sur le FPIC sera probablement à faire sur plusieurs années, et pas uniquement sur 2021.

Mme BERTIN rappelle que l'EPCI n'a plus de marge de manœuvre et est déficitaire structurellement ce qui implique de retravailler dès la rentrée sur les compétences.

M. DUCOURTIOUX ne voulait pas rentrer dans le débat de la Scène Nationale, mais ne souhaiterait pas qu'on apporte un mauvais signal aux autres financeurs que sont l'État et la Région. La Scène Nationale est un label et a besoin d'un soutien local fort pour ne pas avoir des désengagements des autres partenaires.

Mme BERTIN précise qu'il n'est pas question de se désengager. Mais elle rappelle qu'il faut jouer la solidarité : les Communes l'ont fait. L'exemple de Vallière qui a laissé les 18 k€ de FPIC. L'OT jusque-là n'avait pas été touché.

Mme BERTIN précise qu'il faudra revoter les montants de ces subventions lors du prochain Conseil.

Mme BERTIN rappelle que c'est un arrêté et donc une décision imposée à la Communauté de communes de diminuer de 45 k€. Il reste uniquement au Conseil de choisir la meilleure solution.

M. DUCOURTIOUX précise qu'il est désormais important de travailler sur les attributions de compensation.

M. TERNAT revient sur le travail énorme fait sur le FPIC. Pour les années à venir, il serait bien de ne pas avoir le débat chaque année, et donc abandonner définitivement le FPIC à la Communauté de communes. Il est important d'en prendre tous conscience. Il précise que M. LETELLIER l'a souvent évoqué, il faut trouver une solution pérenne et ferme.

Mme BERTIN précise que les Communes doivent retrouver confiance. Elle rappelle que la Commune de Vallière a voté chaque année pour le FPIC, et dans son Conseil municipal, les élus souhaitent que chaque année cette participation soit votée.

M. LETELLIER dit qu'on ne peut pas que couper des branches. La Communauté de communes a écrit un projet de territoire. Il faut que la Communauté de communes soutienne des activités portées par les structures de notre territoire. La Scène Nationale

est un formidable outil pour nos habitants du territoire, il faut la soutenir. Il faudra peut-être un jour augmenter les impôts pour que la Communauté de communes ne reste pas une coquille vide et ne fasse que de la gestion minimaliste, elle doit défendre ce qui fonctionne sur le territoire. La Culture et le Tourisme sont des atouts majeurs pour attirer les touristes et pour permettre aux habitants de conserver les services, cela fait partie de l'image. Il est important de demander aux habitants ce qu'ils veulent, ils sont peut-être prêts à payer 5 ou 10€ de plus par an, avec la garantie que l'OT fonctionne et que la Scène reste un acteur majeur de la Culture sur notre territoire.

Mme BERTIN rappelle que quand elle était vice-présidente à l'Enfance, des diminutions de subvention (de 180k€ à 100 k€ en 3 ans) ont été faites pour l'association Clé de contacts alors que cette activité est importante pour l'accueil des enfants. C'est très difficile au quotidien de dire non aux dépenses des services. Elle évoque l'achat des 500€ de transats proposé par l'OT alors qu'elle ne peut acheter un fauteuil d'allaitement pour la crèche.

M ESTERELLAS précise que ce n'est pas 480€ pour l'achat de transats – proposé en accord avec les salariés - qui va impacter la Communauté de communes. C'est un problème de ne pouvoir assurer pleinement les missions confiées. Cela reste difficile de mener une politique cohérente quant au mois de juin, on vient diminuer les subventions.

Mme BERTIN rappelle qu'on passe notre temps dans les services à diminuer les dépenses, à ne pas réaliser des entretiens ou de remplacements de matériels, achats...

Mme NICOUX précise que Mme la Préfète a su tenir compte de la situation et de nos contraintes et pour elle, c'est acceptable et beaucoup moins douloureux que ce que l'on aurait pu attendre. Cette proposition si elle est supportable par la Scène, permettra de diminuer l'inquiétude du personnel de l'OT quant à la pérennité des emplois – moins 25k€ correspondant à un emploi en moins – et éventuellement voir pour un complément fin d'année pour envisager plus sereinement l'activité sur l'année 2022. Il faudra peut-être envisager cette augmentation des impôts, nous avons peut-être raté l'augmentation sur la taxe d'habitation juste avant sa suppression ce qui aurait pu valoir une plus grande subvention d'équilibre de l'État. Cependant il n'est pas envisagé aujourd'hui de suppression de la TFPB. Il faut tenir l'équilibre et anticiper les choix. Il n'est pas souhaitable que les citoyens soient assommés d'impôts, mais il faut aussi tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

M. COLLIN partage l'avis de tous les rapporteurs. Il faut que tout le monde fournisse des efforts, car chaque compétence est importante et touche tous les habitants : enfance, tourisme... Il rappelle que l'effort demandé est de 45k€ aujourd'hui car les Communes ont été solidaires, mais se pose la question si elles pourront l'être dans les prochaines années. Nous parlons de la même chose chaque année, il faut donc prendre des décisions.

Mme BERTIN précise que la crise sanitaire a bien impacté les recettes et a modifié la trajectoire du plan de redressement.

Mme BERTIN propose de revoter les montants ultérieurement mais propose l'avis au Conseil pour une diminution de la subvention de moins 15k€ à l'OT et moins 10 K€ pour la Scène Nationale (qui avait déjà eu une réduction de – 20k€).

Sur les propositions de diminution des subventions : Adopté à l'unanimité (M. DUCOURTIOUX n'a pas pris part au vote).

Il est demandé au Conseil de prendre acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget 2021, et de l'arrêté préfectoral : Adopté à l'unanimité.

2- Prise à bail avec la Commune d'Aubusson pour les locaux du siège

M. BIALOUX lit le rapport. La Commune d'Aubusson propose à la Communauté Creuse Grand Sud un nouveau bail de 9 ans du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2030 pour la location des locaux du siège 34 rue Jules Sandeau. Le loyer proposé a été ramené de 19 463,40 € annuels à 16 844,76 € annuels. Il remercie la Commune d'Aubusson pour cette remise.

Adopté à l'unanimité.

3- Nouveau tarif piscine balnéo 2021

M ESTERELLAS lit le rapport. Ainsi, il est apparu que de fait la balnéo était disponible à des horaires où les lignes d'eau de la piscine ne le sont pas. Il en va ainsi, lors des différentes activités dites « aqua », lors des cours particuliers, ou bébés nageurs. Or, certains parents ou membres de la famille restent à attendre dans le hall l'heure de l'activité. C'est pourquoi, il a semblé opportun de créer un tarif spécifique avec balnéo seule (pas d'accès aux bassins) quand l'activité dans le bassin ne peut pas autoriser l'accès au bassin.

M. COLLIN demande pourquoi ne pas proposer le même coefficient entre les habitants CGS et ceux hors territoire, soit moins 2€ entre balnéo-piscine et le tarif balnéo seule, quel que soit l'origine des usagers. Jusqu'à présent, aucun barème spécifique n'a été adopté pour la fixation des tarifs

M ESTERELLAS propose donc une modification des tarifs proposés au Conseil communautaire pour 6.40 € (au lieu de 6.30 €) pour les usagers hors CGS pour la balnéo seule.

Adopté à l'unanimité.

M. PRIOURET rajoute qu'il apparaît nécessaire de ne pas distribuer cette année de tickets gratuits pour les manifestations des associations. Certains circulent encore et ne sont plus sous contrôle.

M ESTERELLAS précise qu'en 2015 au moment de l'ouverture, énormément de tickets gratuits ont été distribués, sans contrôle. La régisseuse a régulé ces tickets et une délibération précédente a arrêté la date de validité au 30 juin 2021. Depuis une procédure de gestion de ces tickets avec numérotation et suivi a été mise en place. La question à se poser est de savoir si pour cette année, on arrête d'émettre ses tickets, alors que le problème est maintenant sous contrôle. La discussion au Bureau a été de dire qu'il n'y aurait pas de distribution de tickets gratuits pour 2021 pour les tombolas, lotos... Une information a été diffusée pour rappeler la date limite d'utilisation du 30 juin 2021 pour les tickets gratuits encore en circulation.

M. MOINE rappelle qu'un déficit de 500k€ était prévu lors de la décision de construire la piscine, mais les choix de conception ont permis d'arriver à une perte maîtrisée de 300k€. Une piscine est toujours déficitaire.

M. PRIOURET précise qu'en 2020 le déficit a plutôt été de 600 k€, alors la question de la non-distribution de tickets gratuits peut faire sourire, mais il est nécessaire d'être rigoureux.

4- Révision des tarifs de l'assistance technique

M. BIALOUX prend lecture du rapport. Dans le cadre de la compétence facultative « MUTUALISATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE ET DE MATERIEL », la Communauté de communes prévoit la possibilité d'exécuter des missions de prestations de services dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention (articles L 5211-56 et L.5214-16 du code général des collectivités territoriales) pour le compte des Communes membres, notamment, des syndicats mixtes auxquels la Communauté de Communes adhère, des établissements publics de coopération intercommunale, dans les domaines de l'appui administratif, de la communication et de la promotion du territoire, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'équilibre social de l'habitat, de la voirie, de la gestion des déchets, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de l'action culturelle, de l'action sportive et de l'action sociale. Cependant, depuis la date du Conseil communautaire du 13 avril 2017 où les modalités de prestations et les tarifs ont été fixés, aucune révision tarifaire n'a été pratiquée pour le coût des missions complémentaires, si ce n'est le 12 décembre 2019 la création d'un tarif pour l'utilisation d'une épareuse, établi sur le même montant que le tarif d'une tractopelle avec chauffeur.

Il précise que la hausse du coût horaire de travail ainsi que celle du prix du carburant sont des paramètres qu'il convient d'actualiser à ce jour. Il précise que le coût des missions de base ne bouge pas. Il s'agit de réévaluer les missions complémentaires.

M. SIMONS est surpris du tarif du coût du tracteur avec broyeur + chauffeur en dessous du tarif moyen pratiqué (proposé 70€ TTC/H alors que fourchette de tarif pratiqué entre 78 et 137€) et suggère qu'on pourrait le mettre au même coût que le lamier (80 € TTC/h).

M. BIALOUX dit qu'il y a plus d'entretien demandé avec le lamier.

M. TOURNIER demande les recettes sur cette prestation.

M. BIALOUX précise que les recettes de ce service ont été de 18939€ ingénierie et travaux pour 12 Communes adhérentes pour l'année 2020, soit un total de 23039.48€ avec l'adhésion. En 2021, seules 5 Communes ont adhéré générant 9329€ de recettes à ce jour.

M. MOINE précise qu'il n'a pas augmenté les coûts horaires de travail des agents de 50% par rapport à l'année 2017.

M. TERNAT pose la question de conserver le tracteur avec le lamier, car cette année, cet équipement n'a pas généré de recettes. Cette acquisition récente perd de la valeur rapidement. Cette discussion a toujours été houleuse.

M. BIALOUX va faire une commission Voirie au mois de septembre et plusieurs propositions seront faites pour ces équipements. Il ajoute que le tracteur semble trop gros et qu'effectivement le lamier ne sert plus.

M. TOURNIER précise qu'à Néoux il y a quelques années, plusieurs conseillers minoritaires étaient contre cette acquisition, doutant de son efficacité et de la sécurité des agents (branches coupées tombent sur la cabine). Cet équipement était selon lui non adapté. Il faut donc envisager cette cession.

M. LETELLIER dit qu'il aurait dû faire un tableau d'amortissement de ce matériel, mais moins de 10k€ de chiffres d'affaires n'est évidemment pas rentable. Il faut donc rapidement réfléchir à la vente de ce matériel. C'est toute la compétence qu'il faut mettre à plat.

Mme BERTIN précise que le manque d'effectifs rend difficile la disponibilité d'agents au service voirie.

M. MOINE voudrait dire la même chose que Thierry LETELLIER sur la remise à plat du matériel et précise qu'il y a un site de vente aux enchères pour vendre du matériel. Il précise qu'on n'a pas intérêt à conserver cet équipement et qu'il serait bien de revoir plus globalement la compétence.

M. PRIOURET repense à M. RUINAUD qui, de bonne foi et en plein accord avec l'équipe dirigeante de l'époque, faisait la démonstration que ce matériel commun pouvait bénéficier aux communes. Il précise que les entreprises privées dans certains domaines font mieux que la sphère publique.

M. MOINE précise que le matériel avait été acheté pour l'entretien de la voirie intercommunale. Quand les difficultés sont apparues, il avait proposé de le vendre mais M. RUINAUD n'avait pas voulu.

Mme NICOUX souhaite rajouter que l'entretien de bords des routes est du ressort des propriétaires et donc se pose la question de cet entretien.

Adopté à l'unanimité.

5- Décision modificative budget annexe Atelier-relais

M. PRIOURET rappelle que par délibération n°2020-092 du 14 décembre 2020, , le Conseil communautaire se prononçait pour un avenant au contrat de crédit-bail de l'atelier-relais de Saint Alpinien et à sa cession à la SARL DESREBOULLES, au prix des loyers du crédit-bail restant à courir. Il rappelle que cette cession permet à la Communauté Creuse Grand Sud de rembourser en anticipé l'emprunt souscrit le 28 juin 2007 auprès du Crédit Agricole. Il s'agit par cette délibération d'ajuster les crédits nécessaires à ces opérations au sein du budget annexe de l'atelier relais, et de procéder à une décision modificative du budget annexe.

La décision modificative porte sur l'inscription du produit de cession, et l'anticipation de remboursement de l'emprunt auprès du Crédit Agricole. La section d'investissement devient excédentaire suite à la cession, il est proposé de supprimer le virement du remboursement et d'inscrire une dépense en section d'investissement pour maintenir l'équilibre.

Adopté à l'unanimité.

6- Rectificatif délibération sollicitation DETR 2021 concernant l'achat de matériel informatique Environnement

Mme Céline COLLET-DUFAYS précise qu'il est nécessaire de modifier le montant du plan de financement pour l'acquisition du matériel informatique, en diminuant les dépenses prévues de 17.36 € HT, ne pouvant modifier le budget d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

7- Partenariat avec l'EPTB de la Vienne

M. Laurent LHERITIER explique que l'Établissement Public du Bassin de La Vienne est l'un des maitres d'ouvrage du Contrat Creuse amont. Il est aussi en charge de l'élaboration du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de La Creuse. À ce titre un travail partenarial est envisagé sur des expertises spécifiques, à la charge du demandeur. L'EPTB Vienne a prévu deux mesures sur notre territoire : en aval de La Rozeille et sur La Creuse en amont du barrage des Combes.

Adopté à l'unanimité.

8- Demande de financements Contrat Creuse Amont

M. Laurent LHERITIER précise que les points 8 et 9 se rejoignent pour la programmation de travaux sur l'année 2021 sur les deux contrats.

M. COLLIN pose une question technique sur l'intervention récente sous le pont Roby à Felletin d'engins lourds pour l'enlèvement d'embâcles. Pour lui, il lui semble que l'usage de cet engin en milieux aquatiques est réglementé.

Mme NICOUX précise que cette opération n'a pas été dirigée par l'EPCI, mais sous couvert du pouvoir de police du maire alertée par les habitants qui craignaient des inondations à venir. L'intervention a duré 10 min et a permis de sécuriser les riverains et éviter les impacts sur le pont. L'EPCI avait répondu qu'il ne pouvait intervenir avant la fin de l'été. Elle dit que l'eau coule, qu'il n'y a pas eu de dégâts dans le lit de la rivière et que la police de l'eau était informée. Elle précise que les berges seront remises en état.

M. Laurent LHERITIER précise qu'il y a un temps d'intervention dans le cadre des opérations du programme, qui n'est pas forcément le temps de l'urgence.

M. CAUCHY, directeur du service Eau, confirme que la mairie de Felletin avait pris contact avec la Communauté de communes. Cette intervention était bien prévue mais devait attendre la demande de subvention et les retours des autorisations. La mairie a décidé d'intervenir devant la crainte importante des riverains.

Mme NICOUX précise qu'avec la montée des eaux subite, il y avait crainte sur les équipements en aval si les embâcles venaient à circuler.

M. MOINE écoute avec intérêt la situation de Felletin car il a constaté des problèmes similaires sur le pont de la Terrade à Aubusson et demande le nom du prestataire qui est intervenu.

Adopté à l'unanimité.

9- Demande de financements Contrat Sources en action

M Laurent LHERITIER lit le rapport de présentation. Il précise que la tranche de travaux définie pour l'année 2021 constitue la dernière année de programmation avant la procédure de renouvellement du contrat Sources en action.

Adopté à l'unanimité.

10- Participation au projet de renouvellement du Label « Rivière Sauvage » pour La Gioune

M Laurent LHERITIER fait lecture du rapport. La Communauté de communes a été partie prenante du projet de labellisation « Rivière Sauvage » dont a bénéficié le cours d'eau La Gioune, affluent de La Creuse. Le projet de renouvellement du label s'inscrit en pleine cohérence avec les efforts portés par la Communauté de communes en faveur des cours d'eau et des milieux aquatiques. La labellisation pourrait être étendue au ruisseau de Cubayne, affluent de La Gioune. À ce stade, l'engagement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud n'implique pas de dépenses spécifiques. Les actions engagées en lien avec la future labellisation seront poursuivies dans le cadre des opérations du contrat Creuse amont. Le futur cycle intégrera ces orientations. Il s'agit donc d'accepter d'être partie prenante du projet de renouvellement du label « Rivière Sauvage » et d'assurer la réalisation des actions prévues pour lesquelles la Communauté de communes est pressentie.

M. SIMONS rappelle que lors du bilan de la labellisation, il avait indiqué l'intérêt de communiquer et de diffuser l'information de ce label, notamment auprès des habitants et des touristes, car c'est un vrai atout.

M. LHERITIER précise qu'il est bien d'insister sur ce point de la communication.

M. TERNAT précise que plusieurs écoles découvrent le site et le connaissent. Les Communes reçoivent aussi les rapports du label.

Adopté à l'unanimité.

11- Création de la Taxe GEMAPI

M. LHERITIER prend lecture du rapport. C'est un point stratégique qui n'est pas simple à présenter au regard du débat du début de séance. Il est important d'exercer la compétence GEMAPI de façon sécurisée pour les milieux mais aussi pour la ressource en eau potable du territoire. L'exemple de Felletin montre aussi que c'est pour la sécurité des riverains.

Il souligne le travail des agents qui travaillent sur les rivières mais qui interviennent aussi sur d'autres compétences comme les chemins de randonnée. Il évoque l'exemple des 250k€ de travaux programmés chaque année pour 2000 € de reste à charge pour la Communauté de communes.

Le service est fortement subventionné surtout en investissement, mais aussi en fonctionnement, mais le reste à charge est là de 40k€ pour la Communauté de communes, ce qui représente environ 10 % de l'ensemble des dépenses liées à l'exercice de la compétence.

La Communauté de communes a ainsi la possibilité de percevoir une taxe additionnelle sur les taxes « ménages » dont les produits seront exclusivement réservés aux dépenses de cette compétence GEMAPI.

La commission Eau-Environnement, réunie le 31 mai 2021 à Moutier-Rozeille a permis de débattre de cette taxe et de sa pertinence. Elle a donné un avis favorable pour cette proposition.

Dès 2022, il sera donc proposé la création d'un budget annexe avec la création d'une taxe.

Une simulation des services fiscaux précise que les 40k€ de recettes attendues représentent une taxe de 3.22€/ habitant soit 5.18€ par foyer fiscal en moyenne. Cette taxe serait répartie sur les différents impôts TH, TFPB, TFPNB, CFE.

M. LETELLIER indique que comme la culture, la forêt... la ressource en eau est importante à préserver, c'est un trésor dont beaucoup d'usagers en aval profitent. Il est favorable à cette taxe car la préservation de la ressource en eau est inscrite dans le génome de la Communauté de communes. Les contrats rivières ont fait avancer la défense de l'environnement auprès des usagers, forestiers, agriculteurs... On n'est pas à l'abri avec le réchauffement climatique, notamment face aux tornades dans le Puy-de-Dôme par ex. , d'avoir des risques importants et dévastateurs d'inondations. Il faut aussi respecter l'avis des membres de la commission.

M. LEGER votera aussi cette taxe mais à contre cœur, car la péréquation n'est pas assez importante selon lui : il faudrait que les pollueurs de l'aval qui utilisent notre ressource, nous aident à préserver notre territoire « château d'eau ».

M. LETELLIER précise que les aides de l'Agence de l'Eau font partie de la péréquation, comme les aides apportées sur les mesures agroenvironnementales. Une centaine de milliers d'euros injectés sur le territoire via les mesures agricoles.

M. PRIOURET précise que depuis qu'il est au Bureau, il découvre l'importance de cette compétence, ce n'est pas un « truc d'écolo, du gars du plateau »... Il nous appartient de faire connaître l'importance du travail de Louis et son équipe. Il y a de fortes subventions sur cette offre.

M. COLLIN est content que cette taxe soit mise en place, car il l'avait demandé depuis le début de la mise en œuvre de la compétence. Il précise qu'effectivement que l'Agence de l'Eau participe largement à la péréquation en abondant les projets nécessaires à la collectivité. Il est content que la taxe soit pesée à sa juste dépense, comme devraient l'être toutes les taxes.

M. SIMONS demande s'il y a un plafonnement de la taxe envisagé.

M. CAUCHY précise que le plafond est de 40€ par habitant. Les services fiscaux avaient fait une simulation, mais des dépenses de cet ordre sont peu envisageables, notamment en raison de la capacité des moyens et des agents actuellement sur le service.

M. COLLIN précise que certaines collectivités sont déjà à 40€/habitant.

M. TOURNIER précise qu'il s'est déjà exprimé sur cette taxe : le service a été une réussite sur les travaux réalisés. Il ne faut pas que les concitoyens fassent le raccourci avec les aides qui seraient attribuées qu'aux agriculteurs. Il faut faire preuve de pédagogie.

Adopté à l'unanimité.

12- Extension des consignes de tri et optimisation de la collecte : appel à candidatures au Plan de Performance des Territoires

M. TERNAT prend lecture du rapport. Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de Creuse Grand Sud de candidater à l'appel à projet 2021 du Plan de Performance des Territoires proposé par CITEO et sa filiale ADELPHÉ. Ce dispositif mis en place depuis 2018, est un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de

ce Plan via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

M.MOINE demande ce qu'est CITEO.

M. COLLIN précise que c'est un éco-organisme qui reverse des recettes aux collectivités pour la collecte de certains de ces déchets.

M. DUCOURTIOUX évoque à nouveau le fait qu'il n'y ait pas de sacs jaunes à Aubusson. Il précise que les points de collecte manquent de propreté et que ce point est du ressort de la Communauté de communes. Il ajoute qu'il serait intéressant de voir à demander aux habitants de participer au tri.

M. TERNAT précise que ça prend du temps d'étudier cette collecte, notamment sur la sécurité, les points de collecte...

Mme BERTIN précise qu'il y a une commission déchets à venir le 7 juillet.

M. DUCOURTIOUX indique qu'on n'est pas obligés d'attendre une commission pour nettoyer les points de collecte.

Le souci précise **M. TERNAT** est aussi une disponibilité des agents.

Mme BERTIN précise que nous sommes tous soucieux de la propreté des points de collecte mais il existe aussi un respect des usagers à rappeler.

M.MOINE revient sur l'objet même de la délibération. Ce n'est pas nouveau d'avoir un ambassadeur du tri. La Communauté de communes s'était lancée sur une démarche de sensibilisation auprès des usagers. Il s'interroge sur les indicateurs qui seront mis en place pour mesurer la performance de cette optimisation. Il rappelle qu'on peut effectivement s'interroger quand on voit que les déchets ménagers et triés sont collectés dans la même benne.

M. TERNAT rappelle que ce qui sera important dans les actions à mener c'est de rappeler les gestes de tri. L'ambassadeur sera une bonne opération de sensibilisation.

M. COLLIN rappelle la mission confiée à Court-Circuit. Par contre, le message ne sera pas le même qu'il y a 10 ans car les gens sont plus sensibilisés. Cibler les enfants, les collégiens... pour ne pas perdre les habitudes et retrouver cette vertu sur des actions à inventer (porte à porte, intervention dans les écoles...).

Mme Evelyne PINLON demande si l'ambassadeur sera à plein temps.

M. TERNAT précise que la demande a été faite d'un ETP mais qu'elle n'est pas encore acceptée. Il précise que la cible prioritaire est bien les enfants, avec une intervention directement dans les écoles.

Mme Laurence CHEVREUX dit que les enseignants font déjà ces interventions dans les écoles. Il serait intéressant de réfléchir à d'autres actions complémentaires à ce qui est déjà inscrit aux programmes scolaires.

M. LETELLIER précise que le vrai problème vient du suremballage et donc des fournisseurs. L'ambassadeur devrait déjà aller dans les supermarchés pour encourager le vrac, moins d'emballages... Il ne faut pas s'attendre à mesurer des résultats extraordinaires. Le premier point est de ne pas acheter des produits emballés.

M.MOINE précise qu'il existe une épicerie à Aubusson qui permet d'acheter en vrac.

Mme NICOUX précise qu'effectivement le souci réside sur le circuit des déchets triés, qui partent en Chine, en Inde et donc polluent d'autres territoires. Même si des filières de

recyclages de métaux existent en France, il manque le tri du plastique et autres non traités sur le territoire national.

M. COLLIN dit que ce n'est pas CITEO qui traite les déchets. Dès 2022, les suremballages de plastique fin seront à trier. En 2025 la Communauté de communes devra mettre en place 3 collectes différentes : déchets ménagers, biodéchets putrescibles (avec compost géant) et emballages plastiques. Attention la réversion de CITEO doit permettre d'équilibrer les coûts à venir. Les normes gouvernementales vont rendre le contexte difficile sur la collecte.

Mme COLLET-DUFAYS demande si on ne peut pas valoriser nos déchets de façon plus courte, sur des filières locales.

M. COLLIN précise que les centres de tri permettent de valoriser de l'emploi pas très loin. Aujourd'hui, il existe 210 à 220 centres de tri en Allemagne alors qu'on est à 450 en France. Le centre d'Angoulême risque d'être utilisé pour le traitement de nos déchets – contre Clermont-Ferrand plus proche de 100 km mais en dehors de la Région Nouvelle Aquitaine – avec la fermeture du site actuel de St Silvain-Bal-le-Roc.

Mme BERTIN indique qu'une réflexion à l'échelle départementale est entamée.

M. TERNAT précise que la collaboration avec 5 autres EPCI est en train de se réfléchir. Plusieurs réunions ont eu lieu pour monter éventuellement un syndicat. Mais ce n'est pas simple et les enjeux sont forts en terme financier notamment.

M. COLLIN dit que la solution avec le nouvel incinérateur de Limoges va être avortée, notamment avec la position d'Evolis bloquant l'entrée des autres EPCI à faible tonnage.

Mme BERTIN propose que ce sujet soit proposé à la prochaine commission.

Adopté à l'unanimité.

13- Protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité, de relance, et de transition écologique (CTRTE)

Mme BERTIN rappelle que le Conseil a déjà délibéré en conseil pour la construction de ce contrat en décembre 2020.

Ce futur contrat a été évoqué à plusieurs reprises lors de la conférence des maires du 18 mai, mais aussi lors de la commission Économie du 20 mai avec Mme la Sous-Préfète, ainsi que lors de la rencontre DDT du 2 juin ou encore lors de réunions techniques (secrétaire de mairie notamment). Il a aussi fait l'objet de plusieurs échanges avec Mme La Préfète et les présidents des EPCI, notamment pour proposer une aide du CEREMA et d'un bureau d'études Ernst & Young, pour la réalisation de ce contrat.

Mme BERTIN précise que le CTRTE sera conclu pour la période 2021-2026. Il doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire, pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux. Ce contrat restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif, donc des actions pourront être incluses au fur et à mesure.

Si au départ la date du 30 juin avait été évoquée pour la réalisation du contrat, suite notamment à l'intervention des élus locaux et à la nécessité de laisser le temps de la concertation et de co-construction, un nouveau calendrier a apporté un nouveau phasage : un protocole d'engagement pour le 30 juin et un contrat avant le 30 novembre. Ainsi les 4 mois supplémentaires devraient permettre un travail plus collaboratif avec les élus et les Communes notamment pour co-construire un plan d'actions structuré, cohérent, pertinent et à fort impact. De plus, au-delà de la gouvernance à mettre en place, il est attendu que la collectivité indique ses souhaits et de quelle façon elle souhaite que les échanges se fassent avec l'État (quel besoin spécifique) avec intervention éventuelle du bureau d'études.

Le document qui est présenté ici est donc un protocole présentant les enjeux et orientations stratégiques dans lesquels les actions inscrites au futur contrat seront intégrées. Un pré-inventaire des actions a été annexé mais c'est une 1ere liste non exhaustive, basée sur les premiers retours des Communes (12 sur 26 ont répondu). Le travail de recensement des actions à porter au contrat va continuer pendant l'été et les mois de septembre-octobre avec la rédaction de fiche-actions, il est donc possible d'amender cette liste et la compléter.

Mme BERTIN propose donc aux Communes d'adresser leurs projets de 2021-2022 au service DAT, mais aussi les opérations en amorçage, même si elles sont au stade de l'idée.

Ce protocole se base sur les enjeux et orientations définis dans le projet de territoire « Creuse Grand Sud Horizon 2030 » validé en février 2020. Rappelons que ce travail, **loin d'être un simple copier-coller d'internet**, est issu **d'un travail de co-construction réalisé en régie, pendant un an**, avec les élus (entretien avec 24 maires), les agents de terrain (ateliers, forum), des enfants (dessins par ALSH) ainsi que le CODEV (contribution partagée avec le conseil en déc. 2019), croisant les données de diagnostic statistique.

Cependant comme évoqué lors du dernier Conseil, la réflexion sur le pacte de gouvernance, qui devrait débuter en septembre, devrait permettre de réinterroger et actualiser, le cas échéant, ces enjeux et ces orientations stratégiques, en prenant notamment en compte les impacts de la crise sanitaire et ses conséquences pour l'avenir. De plus, un comité de pilotage composé d'élus et de membres du CODEV sera organisé pour proposer des avis pour établir le programme d'actions. Les réflexions au sein du PLUI ainsi que de la commission Économie nourriront cette rédaction du CTRRTE.

Pour la Communauté de communes, les opérations inscrites pour 2021-2022 sont donc limitées aux actions déjà validées, dont des compléments d'aides sont demandées. Pour la suite, il s'agit d'aider à ce que la Communauté de communes puisse répondre aux réglementations à venir (Déchets notamment), à définir et mettre en œuvre les stratégies liées à ses compétences, mais aussi qu'elle puisse recouvrer une capacité financière **(demande d'étude spécifique sur les potentiels)**.

Des propositions en termes d'appui en ingénierie sont aussi évoquées dans ce protocole, notamment en termes de besoins au sein de la Communauté de communes, indispensables pour développer ses compétences comme une stratégie déchets, énergie ou encore sur l'eau et le développement économique (Territoire d'Industrie).

Mme NICOUX pose la question du rôle de la Communauté de communes au travers de ce contrat. L'État se décharge de son rôle, car l'EPCI va être le guichet de cette mission. Les agents en charge de ces missions sont déjà surchargés. Elle s'inquiète du travail supplémentaire.

Mme BERTIN indique qu'un travail régulier est fait avec les services de l'État. Elle précise effectivement un manque d'ingénierie en interne qui est d'ailleurs évoqué dans le protocole, mais indique qu'on ne peut pas manquer le contrat.

M. LETELLIER s'abstiendra sur ce vote par crainte que ce contrat soit une usine à gaz.

Adopté à l'unanimité (ABSTENTION M. LETELLIER).

14- Modification de la convention GIP Creuse Habitat

M. BIALOUX fait lecture du rapport. Il rappelle que la Communauté de communes fait partie du GIP Creuse Habitat qui joue le rôle d'opérateur habitat à l'échelle du département ce qui permet d'assurer l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs pendant et hors programmes d'amélioration de l'habitat conclus avec l'Anah. Nous avons adhéré au GIP et approuvé sa convention constitutive les 26 septembre et 26 décembre 2019 par délibération.

Depuis sa création, le GIP Creuse Habitat regroupe l'ensemble des EPCI du département mais en raison de la défusion de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, les trois intercommunalités n'ont pas pu adhérer à la création du groupement. Par délibération les Communautés de Communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois ont émis le souhait d'adhérer à leur tour au GIP Creuse Habitat. Ces demandes d'adhésion ont entraîné des modifications sur la convention constitutive.

Adopté à l'unanimité.

15- Marché de voirie de la ZI du Mont : choix du prestataire

M. BIALOUX fait lecture du rapport. Il est proposé au Conseil communautaire de Creuse Grand Sud de valider le choix du prestataire pour la réalisation de travaux de la portion de voirie intercommunale VI 216 d'entrée de la zone Ouest du Mont, à finaliser, sur le tronçon de la rue Marcel Després (du parking CHAUSSON /TTPM) jusqu'au croisement de la rue Ampère. L'aide DETR demandée a été accordée pour ces travaux.

Une mise en concurrence a été réalisée sur la base d'un cahier des charges réalisé par les services techniques de la Communauté de communes. Les deux offres sont conformes aux différents documents à produire et au critère demandé, le critère de prix a donc déterminé l'offre la plus avantageuse.

M.MOINE fait part d'une grande déception quant à l'absence de saisie de la CAO pour l'attribution de ce marché. Il déplore que le choix se soit uniquement porté sur le critère du prix, c'est reculé de 25 ans en arrière car d'autres critères sont à étudier (délai d'intervention...). Il est déçu et sollicite des échanges sur la manière d'analyser les offres à l'avenir.

Mme BERTIN précise que c'est un petit montant d'investissement. Sur Vallière, ça ne se passe pas non plus comme ça car plusieurs autres critères sont pris en compte. Mais elle fait confiance aux services et à M. BIALOUX.

M.MOINE précise que même si on est en-dessous du seuil, c'est une question de méthodologie.

M. BIALOUX précise que le cahier des charges était bien fait et que donc les réponses étaient similaires sur les autres critères.

M. COLLIN précise que ces deux entreprises sont connues car dans l'accord-cadre signé auparavant par la Communauté de communes, aujourd'hui probablement caduque.

Mme BERTIN précise qu'on veillera à l'avenir à avoir plus de méthodologie.

Adopté à l'unanimité.

16- Tarifs de la taxe de séjour et conventions avec les Communes et les établissements publics hébergeurs

M ESTERELLAS précise qu'il s'agit de mettre à jour la délibération du 10 juillet 2018, sur les tarifs avant le 1^{er} juillet 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022 en tenant compte des barèmes plancher et plafonds applicables par catégories d'hébergements, en 2022.

La taxe est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

La délibération du 10 juillet 2018 précisait que l'intégralité de la taxe de séjour perçue sur le territoire de Creuse Grand Sud était reversée à l'EPIC Office de Tourisme. Celui-ci a été dissous fin 2018. Depuis la taxe de séjour est versée à l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin. Mme AUSSONNAIRE, agent de l'OT, est régisseuse de cette taxe.

M ESTERELLAS précise notamment qu'une convention sera signée avec les Communes et les établissements publics en vue du reversement de la Taxe de séjour au régisseur de la taxe de séjour.

Le changement de tarif porte sur les 2% sur les hébergements en attente de classement qui passerait à 3%.

M ESTERELLAS évoque le fait que les hébergeurs font remarquer que c'est important que les tarifs restent ronds.

M. COLLIN précise que pour lui, il n'a pas souvenir que le Conseil ait déterminé un montant de loyer minimal.

M ESTERELLAS précise que c'est un des objets de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MOINE félicite le Président de l'OT d'avoir obtenu le classement en catégorie II de l'OT.

17- Participation financière au projet Rando-Millevaches

M ESTERELLAS prend lecture du rapport et rappelle la nécessité de prolonger cette opération de déploiement de la solution numérique Rando-Millevaches, de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée mis en place en décembre 2018, sur la fin de l'année 2021.

Mme COLLET-DUFAYS précise que c'est une application gratuite pour les usagers.

M. MOINE s'étonne qu'on appelle aux financements de tous les habitants de la Communauté de communes, alors que l'application n'est que sur le périmètre du PNR.

M ESTERELLAS précise que l'application va au-delà de la partie de l'EPCI couverte par le PNR et plus globalement en dehors du territoire du PNR : ce sont bien l'ensemble de l'offre de randonnées de tout le périmètre de la Communauté de communes qui sont intégrées à cette application.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Mme BERTIN précise qu'un autre Conseil devrait se tenir courant juillet, notamment sur les décisions du service environnement.

M. LEGER demande la parole. Il dit qu'il est en colère quant à l'organisation du mode de scrutin, notamment par la privatisation des services, qui est un véritable fiasco.

*******Fin de la séance à 22h40*******